

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 05-2020

« Remplacement des engins de jeux et mise aux normes de la place de jeux du préau scolaire »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

La commission composée de Mme Marie-Hélène Baumann, Monsieur Patrick Vigouret et moi-même Présidente a rencontré les représentants de la Municipalité Mme Jaughey, Municipale, et MM. Dupperut, Syndic, et Maeder, Municipal, le mardi 2 juin. Nous les remercions pour leurs explications et les réponses apportées à nos questions.

Après lecture du rapport de la société mandatée (SECU Chantier & Habitation Sàrl) et une visite sur les lieux il est impératif de faire quelque chose ; La nécessité et l'urgence de la remise aux normes et du remplacement des engins ne saurait, à ce stade de l'examen, être remise en question. La question est plus comment ?

La Commission s'étonne du délai de réaction de la Municipalité (avertissement du Directeur de l'Établissement scolaire en décembre 2019 et date de la visite de l'experte mandatée les 5 et 12 mai 2020) ainsi que du fait que ce soit le Directeur qui ait tiré la sonnette d'alarme.

La Commission a été interpellée, face à un tel état de dégradation ; elle s'interroge pourquoi la Municipalité ne s'est pas alertée avant et pris l'initiative d'une réflexion plus approfondie. Pour rappel le propriétaire a l'obligation de vérifier régulièrement les installations - en particulier les jeux pour enfants - et de tenir une liste avec l'ensemble des contrôles et des travaux effectués sur les installations. La commission n'a, à ce sujet, pas eu de réponse satisfaisante ni pu consulter un cahier d'auto-contrôle qui lui aurait été présenté spontanément (Référence : site internet du BPA). Ceci laisse ouverte la question du défaut d'entretien ?

Il s'agit d'un investissement conséquent et malgré les réponses de la Municipalité la Commission relève ceci :

1. Lors de la rencontre avec la Municipalité elle a eu l'impression d'être mise devant le fait accompli arguant de l'urgence et du délai alors que la situation, à la lecture du rapport de sécurité on comprend que la dégradation n'est pas récente ; - en outre sa marge de manœuvre est restreinte quant à la pertinence du choix des nouvelles installations (il n'y a que cette solution !).
2. Après avoir pris contact avec les enseignantes il paraît convaincant que leur avis n'a pas été pris en compte correctement. Le choix des jeux ne correspond pas aux besoins des enfants. Elles ont émis le souhait de garder un toboggan dans la pente et d'étudier le maintien des barres de reck par exemple.
3. Malgré les réponses de la Municipalité le choix des matériaux ne nous satisfait pas. L'acier galvanisé et aluminium thermolaqué risquent d'être trop chauds en été et trop glissants en cas de pluie. Et par soucis de durabilité pourquoi ne pas avoir étudié une variante en bois naturel? Le préavis prétend que les jeux en bois sont plus dangereux, cet argument ne nous paraît pas entièrement justifié.
4. Il aurait peut-être été opportun de faire une étude pour rénover en même temps la place de jeux du Marteley.

5. La commission demande à la Municipalité d'inclure dans son budget la réfection des dessins au sol du préau. Après discussion avec des maîtresses il semblerait qu'ils sont très appréciés des petits (marelle et serpent) ; il n'est pas exclu aussi de penser à d'autres éléments horizontaux favorisant le jeu pour ces enfants

Nous précisons que la place de jeux est aujourd'hui fermée à cause de la dégradation des installations ; quel que soit l'issue du préavis elle l'aurait été de toute façon tant le risque d'accident est patent. Comme on l'a vu et décrit la question est moins simple qu'elle ne paraît ; il s'agit de poser correctement les choses, de tenir compte le mieux possible des avis exprimés et de ne pas agir avec précipitation alors que l'état des lieux était déjà défavorable depuis un certain temps. Le budget étant conséquent une réflexion plus aboutie s'impose et nous ne pensons pas qu'il en résultera une grande souffrance pour la population. En conséquence et au vu de ce qui précède, la Commission propose au Conseil communal de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le préavis municipal N° 5/2020 du 18 mai 2020;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

de renvoyer le préavis à la Municipalité pour étude complémentaire et de déposer, le moment venu, une nouvelle demande de crédit en proposant un choix plus adéquat des jeux en tenant de l'avis des enseignantes.

Vufflens-la-Ville, le 22 juin 2020

Marie-Hélène Baumann
M. Baumann

Patrick Vigouret
Patrick Vigouret

Stéphanie Reda
Stéphanie Reda